

Ce journal paraît tous les vendredis de l'année universitaire (de décembre à mai) les vacances exceptées



L'ÉTUDIANT

Organe de la Fédération Universitaire Laval

ISAIE NANTAIS, directeur.

ABONNEMENT :
Canada et États-Unis, . . . 1 piastre.
Étranger, . . . 7 fr. 50.
Il est strictement payable à l'avance.

AVANT LA BATAILLE

L'heure approche d'un combat qui nous prendra tous.

La lutte devint inévitable du jour où deux peuples de langues différentes et de mentalités diverses eurent à vivre côte à côte, dans une communauté de pays et de gouvernement.

Loin de s'éteindre ou de se fondre à leur rencontre, les ambitions de ces deux peuples prirent une plus grande conscience d'elles-mêmes et le besoin de se créer une âme distincte. Leurs idéals légitimes de grandeur propre se firent plus forts et plus prononcés, à mesure qu'ils s'appuyaient davantage sur le développement normal et régulier de leurs facultés et de leurs richesses.

Et comme ils avaient voulu toujours rester différents l'un de l'autre, ils ne voulurent pas, ils ne purent pas s'aimer.

C'était la loi !

Il n'est pas une grève qui ne soit rongée par l'eau qu'elle arrête; il n'est pas un fleuve qui ne soit rétréci par le sable et le gravier qui glissent de ses bords.

Et ce fut la lutte! Paisible d'abord, aussi longtemps qu'elle demeura cachée dans les sentiments, nous la voyons devenir violente, froide et calculée aujourd'hui qu'elle veut entrer dans les lois.

Le moment est venu de nous défendre et de donner des coups, de nous tenir serrés les uns aux autres, unis dans un amour commun et dans une volonté ferme de ne pas disparaître.

Nous allons nous battre, car nous acceptons la bataille !

Et nous acceptons la bataille parce que tout être a le droit et le devoir de vivre, parce que le droit est inviolable et le devoir indiscutable.

Nous acceptons de nous battre parce que nous aurons des chefs que nous comprendrons, que nous suivrons, qui nous mèneront là où nous voulons aller.

Nous acceptons de nous battre parce que nous avons l'orgueil de nous croire capables de faire taire l'insolence et d'arrêter l'ambition oppressive des canadiens-anglais.

Nous acceptons la bataille parce que "ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent".

Nous nous battons parce que nous voulons vivre.

Au-dessus des choses, des hommes et des idées qui changent, planent des lois qui ne changent pas.

Du choc effroyable des civilisations européennes, de tous ces os qu'on broie là-bas, de toutes ces chairs qu'on mutilé, de toutes ces fosses qu'on creuse, vont sortir des vies nouvelles.

Et les mêmes lois immuables les domineront toujours !

Lois éternelles des destructions et des recommencements !

L'animal arrache sa vie aux plantes, l'homme aux animaux, les nations aux hommes. Aussi longtemps qu'il y aura des chiens, des hommes et des peuples, il y aura des destructions.

On meurt de donner sa vie, aux autres comme on vit de la mort des autres !

Vivre, c'est ne pas être détruit.
Vivre, c'est détruire.

MARC.

Montréal, le 10 décembre 1914.

La conquête brutale est l'erreur de la gloire.—LAMARTINE.

NOTRE DEVOIR

"Quelle conduite les Canadiens-français de Québec doivent-ils tenir pour aider les Canadiens-français d'Ontario ?"

Permettez-moi d'élargir la question: Quel est le devoir des Canadiens-français de Québec à l'égard des minorités françaises dans toutes les provinces anglaises de la Confédération ?

C'est de les aider, par tous les moyens à notre disposition, à maintenir leurs droits et à fortifier leurs positions. Ce devoir, l'histoire et la constitution nous l'enseignent; le droit naturel, la conscience et l'honneur national nous l'imposent; notre intérêt même et notre propre subsistance nous y invitent.

Le pacte fédéral a garanti aux minorités françaises ou anglaises l'exercice de leurs droits religieux, politiques et civils. Le droit à la langue, à son usage dans toutes les fonctions publiques, à son enseignement dans toutes les écoles primaires, secondaires et supérieures subventionnées par l'Etat, constitue l'un des droits civils et politiques les plus importants. Pour la conservation d'une race, de sa mentalité et de son génie propre, c'est le plus essentiel des droits à la vie. C'est aussi pour nous l'appui humain le plus solide de notre foi et de nos traditions familiales.

Ce principe fondamental du droit des gens et de notre propre constitution n'est pleinement reconnu et appliqué que dans la province de Québec. Seule la minorité anglo-protestante de notre province française jouit sans conteste de la plénitude de ses prérogatives à cet égard.

Dans toutes les provinces anglaises, les Canadiens-français doivent se contenter d'un minimum d'enseignement et d'usage de la langue, ou d'un régime de tolérance, dont l'efficacité dépend principalement de leur force numérique locale.

Dans l'Ontario, comme, du reste, dans toutes les autres provinces anglaises, la minorité française n'a jamais eu l'avantage d'un enseignement complet de sa langue depuis la base jusqu'au sommet du régime scolaire.

Les pouvoirs publics l'ont systématiquement privée de toute école normale et de tout enseignement pédagogique propre à lui assurer un corps enseignant parfaitement préparé à répondre aux exigences de la situation. Sans le dévouement inlassable des instituteurs congréganistes, hommes et femmes, il y a beau temps que l'enseignement du français aurait totalement disparu de cette province.

Ce régime scolaire est condamné par les autorités pédagogiques de tous les pays civilisés où se parlent et s'enseignent plus d'une langue maternelle. Il a naturellement produit des lacunes et des déficiences. Au lieu d'y apporter le vrai remède en corrigeant son système suranné, le gouvernement de l'Ontario, en haine du français, a entrepris d'abolir virtuellement les derniers vestiges de la langue française à l'école — l'une des deux langues officielles de la Confédération! Il impose aux Canadiens-français de l'Ontario un régime scolaire plus barbare et plus stupide que celui que les Uhlans prussiens ont fait subir aux Alsaciens-Lorrains de langue française.

Les Canadiens-français du Québec vont-ils laisser perpétuer ce régime de tyrannie? Ont-ils le droit et le pouvoir de le combattre efficacement? Oui, sans aucun doute.

Dans l'esprit des Pères de la Confédération, la province de Québec devait être la tutrice naturelle des minorités françaises et catholiques des autres provinces. C'est le rôle que Cartier lui-même lui avait tracé: rôle noble et fécond, pourvu qu'elle sache le remplir avec courage, énergie et persévérance.

Malheureusement, nous n'avons guère répondu à cette vocation nationale. Quel appui réel avons-nous donné aux Acadiens du Nouveau-Brunswick? N'avons-nous pas acclamé et couvert de fleurs nos propres transfuges qui ont aboli ou laissé abolir la langue française dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan? Allons-nous maintenant rester indifférents au cri de détresse de nos compatriotes de l'Ontario ?

Ne nous y méprenons point: si, dans notre lâche égoïsme, nous persistons à nous désintéresser du sort des minorités françaises du Canada anglais, la marée montante de l'anglicisation fanatique et stupide ne tardera pas à nous envahir et à nous submerger dans notre propre réserve de Québec.

LE TRIOMPHE ET LE MAINTIEN DES DROITS DE CHACUNE DES MINORITÉS FRANÇAISES DANS LES PROVINCES ANGLAISES CONSTITUENT LA BASE ET LA SEULE GARANTIE VÉRITABLE DES DROITS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC DANS LA CONFÉDÉRATION.

Nous sommes donc rigoureusement tenus, dans notre propre intérêt, comme en honneur et en conscience, de venir en aide à nos compatriotes de l'Ontario. C'est la cause la plus juste à laquelle nous puissions nous attacher en ce moment. C'est le devoir national le plus rigoureux et le plus pressant qui s'impose à notre attention et qui appelle notre action immédiate.

Ce devoir, nous devons l'accomplir par tous les moyens possibles et dans toutes les sphères d'action. Nous devons fournir à l'héroïque minorité ontarienne les moyens pécuniaires de porter sa cause jusqu'au pied du Trône et de poursuivre son travail de propagande afin d'éclairer l'opinion publique, anglaise comme française, sur l'inanité du régime odieux qu'elle subit. Nous devons également l'aider dans son oeuvre de propagande par la parole, par la plume et par tous les moyens d'agitation constitutionnelle qui sont la prérogative essentielle de tous les sujets britanniques.

HENRI BOURASSA.

ENTRONS EN LICE

Nos compatriotes d'Ontario luttent à présent pour défendre leur langue. Ils la défendent contre la lâche oppression d'une majorité fanatique. Nous applaudissons. Leur courage nous inspire de l'admiration et des grands mots. Mais nous vivons bien tranquilles. La majorité nous appartient.

Comme tous les couards, ceux qui constituent, en notre province, la minorité, ne nous inquiéteront point tant que leur nombre sera inférieur. Ils seront au contraire d'allures patelines. Ils affecteront des sentiments de conciliation artificieux. Bernés par ces papelardises, nous sommes enclins à prendre leur imposture pour de la loyauté. D'un tempérament honnête mais bonasse, nous nous faisons les courtisans de ces grimaciers sournois. L'histoire — qu'il convient de ne pas trop oublier — a fait voir qu'ils ne s'abritent derrière ces moneries de soumission que pour préparer plus sûrement leur coup de Jarnac.

Il ne s'agit pas ici de leur infliger, dans leur révoltant absolutisme, les mesures dont ils se servent à l'égard des nôtres, dans la province voisine. Bientôt vous les entendriez crier comme des oies qu'on étrangle. Bientôt vous les entendriez faire appel aux grands principes purement nominaux de "liberté" qu'ils dénigrent d'appliquer aux faibles dont ils voudraient faire des ilotes. Le tocsin ébranlerait les tours dénudées des cathédrales anglicanes. Le braillement de leurs revendications franchirait les mers. Mais nous, obscurs descendants de ceux-là qui se firent héroïquement trouver la peau, dans les bois de Châteauguay, pour la gloire d'un étendard avec lequel ils nous étouffent aujourd'hui, la "loi" nous interdit toute plainte. La souffrance muette nous est à peine permise.

Les enseignements du passé auront donc été vains, puisque nous oublions, à cette heure de lutte, à quelle race d'hommes nous avons affaire. La lecture quotidienne de leurs feuilles mensongères — reflet de leurs consciences troubles — ne suffit-elle pas à nous persuader que leurs actes généreux ne sont que le masque décevant de leur égoïsme ?

Un de nos grands hommes d'Etat a raison de dire que nous devons parler leur langue. Parler leur langue nous crée déjà une supériorité. Faut-il erronément conclure que nous devons de ce fait, alimenter des oeuvres qui ne subsistent, en partie, que par l'appui monétaire que nous leur procurons? Faut-il conclure que ces entreprises, sous le spécieux prétexte qu'elles sont plus élégantes, doivent être préférées à certaines de nos entreprises qui agonisent, faute d'encouragement ?

Ce serait là une détestable erreur.

Pourtant, plusieurs de nos compatriotes, gangrenés d'anglophilie, les favorisent généreusement au détriment des nôtres. On s'abonne, sans compter, chaque année, à plusieurs revues anglaises. Pendant ce temps, les livres de nos meilleurs auteurs, moisissent aux étalages. Nos poètes, nos littérateurs crèvent de leur prose ou de leurs vers.

La sottise triviale, cacophonique qu'on appelle la musique américaine envahit et déshonore nos salons réputés distingués. La femme du monde tout comme celle du demi chante avec un égal bonheur ces "rag-time" canailles; en anglais, naturellement, parce que, traduits, ils sont d'une absurdité à faire peur.

La chanson française, celle de nos mê-

(Suite à la deuxième page)